



Mise en place de la réforme de l'assurance chômage... ou comment faire 3.5 milliards d'économie sur le dos des chômeuses et chômeurs

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

La direction nous a présenté les principales modifications de l'indemnisation qui interviendront en 2 temps au 1^{er} novembre 2019 et 1^{er} avril 2020.

1^{er} novembre 2019 :

- nouvelles conditions d'affiliation pour les ouvertures de droit et rechargement (6 mois sur 24 au lieu de 4 mois sur 28)
- mise en place de la dégressivité pour les salaires supérieurs à 4500 euros
- ouverture des droits aux démissionnaires et indépendants

1^{er} avril 2020 :

- modification du calcul du salaire journalier de référence

NOTRE ANALYSE :

De l'aveu même de la direction, ces modifications vont entraîner une baisse très importante du nombre d'indemnisé.es et du montant moyen de l'indemnisation. L'objectif chiffré du gouvernement a été annoncé : 3.5 milliards d'économies sur le dos des chômeuses et chômeurs. Entre 500 000 et 1 million de demandeuses et demandeurs d'emploi (DE) seront touchés par ces baisses de revenu.

Le SNU dénonce cet hold up budgétaire sur le dos des DE alors qu'en même temps, la taxation des entreprises sur les contrats courts est repoussée à 2021 et dans un nombre limité de secteurs professionnels.

Sur le volet RH, nous avons d'ores et déjà appelé la direction à renforcer les mesures permettant de prévenir les risques de montée de l'agressivité : information des DE en amont des modifications, présence renforcée des managers accueil et présence en back office d'un.e référent.e indemnisation pour "désamorcer" au maximum les risques d'incidents.

Nous sommes également intervenus sur le volet formation des agent.es en déplorant la faiblesse des moyens alloués pour la première étape (1 jour pour les GDD et 70 minutes de E- learning pour les autres conseillères et conseillers).



<https://elections-pole-emploi.fr/2019/>

www.snutefifsu.fr/pole-emploi

 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

